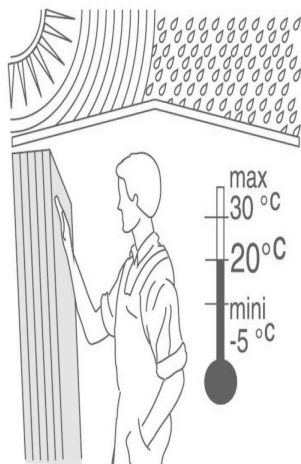


# PRÉCAUTIONS DE POSE

Vous venez d'acquérir une porte intérieure, elle ne peut pas être utilisée pour un usage EXTÉRIEUR

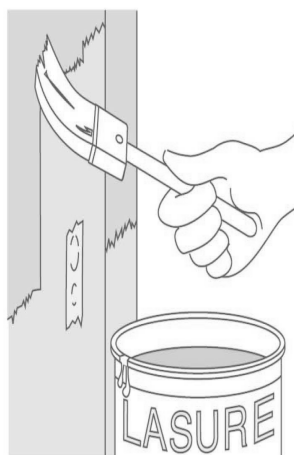
## STOCKAGE



En attendant leur pose définitive, les portes doivent être stockées dans un local SEC et TEMPÉRÉ.

Le bois est séché à une humidité correspondant à l'utilisation finale, toute exposition prolongée dans un milieu à forte humidité entraînerait des dégradations irréversibles, ne pouvant être couvertes par notre garantie. (article 5.22 du DTU 36.1)

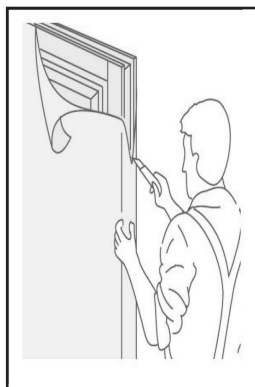
## FINITION



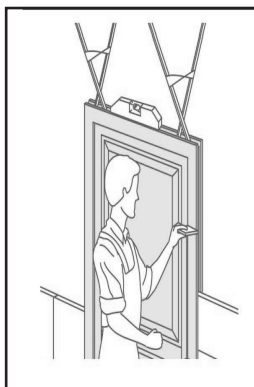
AVANT LA POSE, l'application d'une première couche de finition (sur les surfaces et sur les huisseries «bâti») est impératif, pour protéger les blocs portes.

Tout type de vernis, lasure et peinture du commerce est compatible. Cependant il est recommandé d'effectuer des essais préalables dans la feuillure à brique du bâti. Le DTU 59.1 «travaux de peinture» doit être respecté.

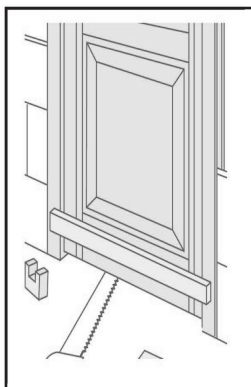
## POSE



- Enlevez le film protecteur en découpant le long de la feuillure brique.
- Passez une première couche de finition sur l' huisserie (et les pieds d' huisserie) et sur la porte
- Protégez les pieds de l' huisserie (bâti) avec des chaussettes étanches, afin d'éviter les remontées d'humidité.

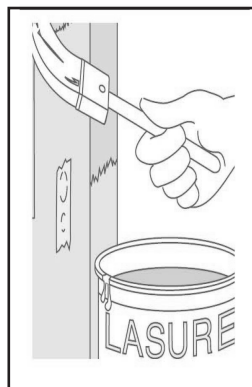


- Mettez le bloc porte en place.
- Recoupez ou calez les pieds.
- Contrôlez le niveau et l'aplomb.



**IMPORTANT:** Montez les cloisons porte fermée avec les cales de réglage en place.

- Pendant la période de séchage des matériaux humides (plâtre, ciment) dégondez la porte et stockez la dans un local sec.



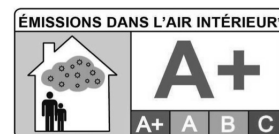
À la fin des travaux, enlevez les cales de jeu, procédez aux finitions : vernis, pose des couvre-joints...

Les menuiseries sont garanties deux ans. La garantie ne saurait être engagée si le stockage, la protection et la pose ne sont pas conformes aux DTU en vigueur



Les émissions ont été testées selon les exigences de la réglementation relative à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (ARH8 et avril 2011). La préparation de fabrication, le test et l'évaluation ont été réalisés conformément aux exigences des normes ISO 15000 dans leurs dernières versions, voir le rapport n° 216240.

Les résultats de test conformément aux recommandations de la réglementation peuvent être résumés comme suit :



\*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur : prévision au regard de l'usage par simulation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

**IMPORTANT**

**PRÉCAUTIONS DE POSE**